

Déclaration de revenus : quand et comment faire en 2020 ?

→ Covid 19 :
Particuliers, ne vous déplacez pas
Les centres des Finances publiques
sont fermés

Vous pouvez effectuer vos démarches et poser vos questions dans votre espace particulier sur www.impots.gouv.fr.

Pour contacter nos services, utilisez la **messagerie sécurisée**.

Vous pouvez aussi appeler au **0 809 401 401**
(prix d'un appel local de 10h30 à 21h)

ou aux numéros locaux suivants :

02 62 40 12 10 - 02 62 20 96 60 - 02 62 20 96 61
(7h30 à 12h et 13h30 à 15h).

Pour la déclaration en ligne, le service sera ouvert sur impots.gouv.fr du **20 avril au 11 juin 2020** (date limite).

Pour la déclaration papier, seules les personnes ayant envoyé une déclaration papier en 2019 recevront une déclaration papier entre le 20 mai et début juin 2020. La date limite de dépôt est fixée au **12 juin 2020**.

www.impots.gouv.fr
24h/24 7j/7